

DELIBERATION

N° 2012-117 du 2 octobre 2012



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



OBJET : Procès verbal de mise à disposition déchetterie de la Clarée

Rapporteur : M. le Président

Le 02 octobre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 26 septembre 2012, en la salle du Conseil sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31 jusqu'à la délibération n°2012-120
32 à partir de la délibération n° 2012-121 et jusqu'à la délibération n° 20102-144
31 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de pouvoirs : 1 jusqu'à la délibération jusqu'à la délibération n° 2012-144
2 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de votes : 32 jusqu'à la délibération n° 2012-120
33 à partir de la délibération n° 2012-121

M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Renée PETELET, M. Yvon AIGUIER, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENAIRE (à partir de la délibération n° 2012-121), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2012-144) Mme Claude JIMENEZ, Mme Mirelle FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

Avaient donné pouvoir : M. Marc FORNESI à M. Guy HERMITTE
M. Philippe SEZANNE à M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2012-145

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011, portant transferts de compétences,

Vu l'article L1321-1 du CGCT qui précise que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de transfert, pour l'exercice de cette compétence,

Vu les articles L1321-2 et L1321-5 du CGCT qui précisent que lorsque la collectivité antérieurement était compétente était propriétaire des biens mis à disposition, la remise de ces biens a lieu à titre gratuit, la collectivité bénéficiaire possédant tous pouvoirs de gestion,

Vu l'article L5211-5-III du CGCT qui indique que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert,

Vu les articles L3112-I, L3112-II et L3112-III du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques portant cession amiable des biens relevant du domaine public, échange de biens et échange de biens entre personnes publiques et privées de la commune au profit de l'Etablissement Public de coopération Intercommunal.

Vu la délibération de la Commune de Val des Près en date du 15 avril 2011, portant mise à disposition de la parcelle cadastrée C 984 pour la réalisation et l'exploitation de la déchetterie,

Considérant la nécessité de rédiger un procès verbal de mise à disposition pour toute prise de nouvelle compétence au profit de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale & Finances » en date du 3 septembre 2012

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 4 septembre 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

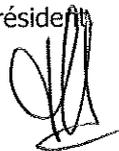
■ Approuve la mise à disposition par la commune de Val des Près d'un terrain situé au lieu dit « Refour » cadastré C 984 aux fins de réaliser la déchetterie de la Clarée, dans les conditions stipulées par le procès verbal de mise à disposition annexé à la présente,

■ Autorise le Président ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. :

05 OCT. 2012
09 OCT. 2012

Date affichage :